

Conseil Municipal du 23 Mai 2020

Election du Maire et des Adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à quatorze heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret.

Etaient présent les conseillers municipaux suivants :

Monsieur David LEGOUET, Madame Annie POISSON, Monsieur Guy LEPREVOST, Madame Edwige PERINET, Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER, Madame France COSTA—TORRO, Monsieur Gilbert CHOSORGE , Madame Martine GRAND-GUILLOT LEROUX, Monsieur Bruno MEDA, Madame Yveline BONNET, Monsieur Yannis GIRARD, Madame Marie-José NAGLE, Monsieur Tony ALFEREZ, Madame Jacqueline HOUGHTON, Monsieur Cédric ASSELINE, Monsieur Bertrand LADUNE, Madame Catherine POT, Monsieur Vincent ARNAUD, Madame Julie MESNIL.

1 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur Pierre GEHANNE rappelle qu'en cette période d'urgence sanitaire et pour stopper l'épidémie du virus, la convocation qu'il a adressée aux conseillers élus le 15 mars, prévoyait le **huis clos**.

Les membres présents, à l'unanimité, actent cette décision.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers nouvellement élus au sein de cette salle du Conseil que certains connaissent. Il leur souhaite bon courage pour les 6 ans à venir et la tâche qui les attend pour continuer de faire vivre la commune. Six ans cela peut sembler long, mais c'est aussi court pour mettre en œuvre les projets.

Chaque nouveau conseil rencontre ses propres difficultés, pour le mandat passé, ce fût un problème de trésorerie et la lourde réforme des collectivités territoriales. Pour ce nouveau Conseil, vu la crise sans précédent que nous traversons, il craint malheureusement que la grosse difficulté à gérer sera une crise économique importante.

La vie d'un conseil municipal se fait autour d'une route que chacun « arrange » à sa manière. Il leur précise que quoi qu'ils fassent, ils seront confrontés à des personnes qui ne seront pas satisfaites, qui auraient fait autrement...etc... Mais cela représente environ 5% de la population, souvent, toujours les mêmes... Pour le reste, pour les 95%, cela a été pour lui, un réel plaisir de côtoyer chaque jour les habitants, c'est un rôle passionnant et intéressant.

Il a ensuite fait l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier et a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (tous présents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Gilbert CHODORGE a été désigné en qualité de Secrétaire de séance par le Conseil Municipal (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2 – ELECTION DU MAIRE

2-1 Présidence de l'Assemblée :

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Guy LEPREVOST, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il suggère que les téléphones portables soient coupés.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Pour mémoire, en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2-2 Constitution du Bureau

Deux assesseurs ont été désignés, les plus jeunes membres du Conseil : Monsieur Yannis GIRARD et Monsieur Tony ALFEREZ.

Le Président a demandé qui était candidat au Poste de Maire :

Monsieur David LEGOUET et Monsieur Bertrand LADUNE se sont déclarés candidats.

2-3 Déroulement du scrutin :

Chaque Conseiller Municipal a voté. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4 – Résultats du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b) Nombre de votants (bulletins déposés) | 19 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| d) Nombre de bulletins blancs | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) | 19 |
| e) Majorité Absolue : | 10 |

| Nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus |
|-----------------------------|-----------------------------|
| LEGOUET David | 15 |
| LADUNE Bertrand | 4 |
| | |

2.7 – Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur David LEGOUET a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et précise que par ces 15 voix, : « nous avons mis les actes sur les mots et sommes une équipe unie.

En continuant cette unité durant tout ce mandat, nous réaliserons de belles actions et de beaux projets. »

3 – ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

3.1 - Nombre d'adjoints :

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de cinq adjoints. **Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à cinq le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.**

3.2 – Liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire :

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire ont été déposées.

Liste déposée par Annie POISSON – Guy LEPREVOST – Edwige PERINET – Jean-Pierre LEQUERTIER – France COSTA-TORRO

Liste déposée par Bertrand LADUNE – Catherine POT – Vincent ARNAUD – Julie MESNIL

Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désignée au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3 Résultats du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b) Nombre de votants (bulletins déposés) | 19 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| d) Nombre de suffrages blancs | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) | 19 |
| e) Majorité Absolue : | 10 |

| Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste | Nombre de suffrages obtenus |
|---|-----------------------------|
| Annie POISSON | 15 |
| Bertrand LADUNE | 4 |
| | |

3.6 Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Annie POISSON Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation – Monsieur Le Maire donne également les délégations de fonctions qui leurs seront accordées :

Première Adjointe : **Annie POISSON** Affaires sociales, Logement et Affaires Scolaires

Deuxième Adjoint : **Guy LEPREVOST** Urbanisme et Environnement

Troisième Adjointe : **Edwige PERINET** Vie Associative et Services à la personne

Quatrième Adjoint : **Jean-Pierre LEQUERTIER** Travaux et Services Techniques

Cinquième Adjointe : **France COSTA TORRO** Développement Economique

Monsieur Le Maire précise qu'aux côtés de ces cinq adjoints, seront désignés deux Conseillers Délégués :

Conseillers délégués :

Gilbert CHODORGE Finances et Affaires Maritimes et Portuaires

Bruno MEDA Jeunesse et Sports

A l'issue de cette élection, Monsieur Bertrand LADUNE demande à Monsieur Le Maire s'il est déjà envisagé la création des commissions municipales – Il rappelle en effet cette période

particulière des deux derniers mois passés en confinement et pense qu'il est urgent de se mettre au travail pour les citoyens.

Monsieur Le Maire lui précise que c'est prévu et que la réponse à sa question va lui être donnée au travers du discours qu'il se prépare à prononcer.

Auparavant, chaque conseiller est invité à signer la charte de l'Elu local : Monsieur Le Maire en donne lecture :

« Charte de l'Elu Local »

Article L1111-1-1

- Créé par [LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2](#)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élus local.

Charte de l'élus local

1. L'élus local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élus local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élus local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élus local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élus local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élus local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élus local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élus local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Chaque membre du Conseil Municipal signe cette charte et la remet à Monsieur Le Maire.

Discours de Monsieur David LEGOUET, Maire :

**DISCOURS D'INSTALLATION
du 23 mai 2020**

« Tout d'abord, au nom de toute l'équipe « Gardons le cap », je voudrais chaleureusement remercier les habitantes et les habitants de Barneville-Carteret qui nous ont fait confiance en nous plaçant en tête sur les 3 pôles de la commune.

Je m'adresse à toi particulièrement, Pierre, car ce résultat, nous te le devons. Lorsque le lundi 14 octobre, tu m'as appelé pour me demander de mener la liste des sortants, très touché par cette marque de confiance, j'ai tout de même pris le temps de réfléchir. Puis l'aventure a commencé avec 5 mois de campagne pendant lesquels tu nous as soutenus, conseillés, aidés sans compter ton temps.

L'élection terminée, nous sommes entrés brutalement dans l'épidémie. Durant cette longue période inédite où il a fallu faire face à des situations graves, tu nous as patiemment formés tout en continuant d'assurer ton mandat auprès des habitants. Et pendant qu'ailleurs certaines équipes sortantes entraient parfois en conflit avec les nouveaux élus, nous avons pu travailler dans le souci du bien commun, avec tes proches conseillers Jean-Pierre LAURENT et Claude DUPONT. Alors j'adresse un grand merci à vous tous car c'est ainsi que nous avons pu mettre en place ou poursuivre de nombreuses actions :

- 1) Malgré les difficultés, nous avons maintenu l'accueil de la Mairie et le numéro d'astreinte pour que nous soyons joignable à tout moment ainsi que l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'Etat Civil.
- 2) Suite aux demandes des habitants, les attestations de déplacement dérogatoire ont été distribuées dans tous les commerces ouverts.
- 3) Pour éviter que des gens restent sans solution, la Banque Alimentaire a maintenu la distribution de nourriture (1,8 tonne en avril et 1,9 tonne en mai), nous avons continué à distribuer des bons alimentaires, poursuivi les contacts réguliers avec l'assistante sociale et les bailleurs sociaux.
- 4) Les producteurs locaux ont réussi à écouler leurs productions auprès des gens très attachés à leur marché local grâce à la mise en place des ventes sur commande.
- 5) Durant les dernières semaines, les deux équipes se sont attelées au casse-tête des réouvertures de l'école élémentaire, des marchés et des plages. Et je peux vous dire que ça n'a pas été une mince affaire.

Tout cela n'aurait pas été possible sans le travail et le dévouement des employés de la commune.

Pierre, le mandat qui se termine a été qualifié de très bon par la majeure partie des habitantes et des habitants et je ne pense pas que tu t'attendais à affronter une pareille épreuve pour ta sortie. Face à cette crise, nous n'étions pas trop de 2 équipes et je peux t'assurer que cette expérience imprévue a été une belle démonstration du rôle de maire. Merci à toi.

Durant ces 2 mois, vous avez pu constater que vous pouviez compter sur nous. Ce travail de proximité se poursuivra pendant tout notre mandat : nous tenons vivement à rester des élus de proximité.

Au cours des prochaines semaines, nous allons poursuivre les pistes piétonnes et cyclables, mettre en place les commissions municipales et les commissions extra-municipales où vous pourrez travailler avec nous.

Au cours des prochains mois, nous travaillerons sur l'entretien de la voirie, nous lancerons les travaux d'investissement votés début mars.

Pendant toute la durée de notre mandat, nous attacherons une grande importance à vos remarques, à vos suggestions et à vos propositions pour bien vivre à Barneville-Carteret.

Encore merci pour votre confiance ! »

Monsieur Le Maire précise que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 29 Mai 2020 à 20h00 – L'ordre du jour sera transmis le 25 mai, il comprendra entre autre, les délégations du Conseil au Maire, la création et la composition des commissions...

4 . Clôture de séance

La séance est levée à 15h10.

Vu, Le Maire,

David LEGOUET

